



**MISSION D'ASSISTANCE AU TRANSFERT DES COMPÉTENCES EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT
SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CHAMPAGNE PICARDIE**

**RÉUNION DE LANCEMENT
06 JUILLET 2023**

Mandataire	Co-traitant	Co-traitant
 <p>ADRIAL CONSEILS</p>	 <p>HEXA INGENIERE INGENIERIE DE BÂTIMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT</p>	 <p>PINTAT — AVOCATS</p>

SOMMAIRE

01 | Contexte et enjeux

02 | Présentation
du groupement

03 | Présentation
des intervenants

04 | Phases de l'étude

05 | Planning

1. CONTEXTE ET ENJEUX

01

CONTEXTE ET ENJEUX

La Communauté de Communes Champagne Picarde

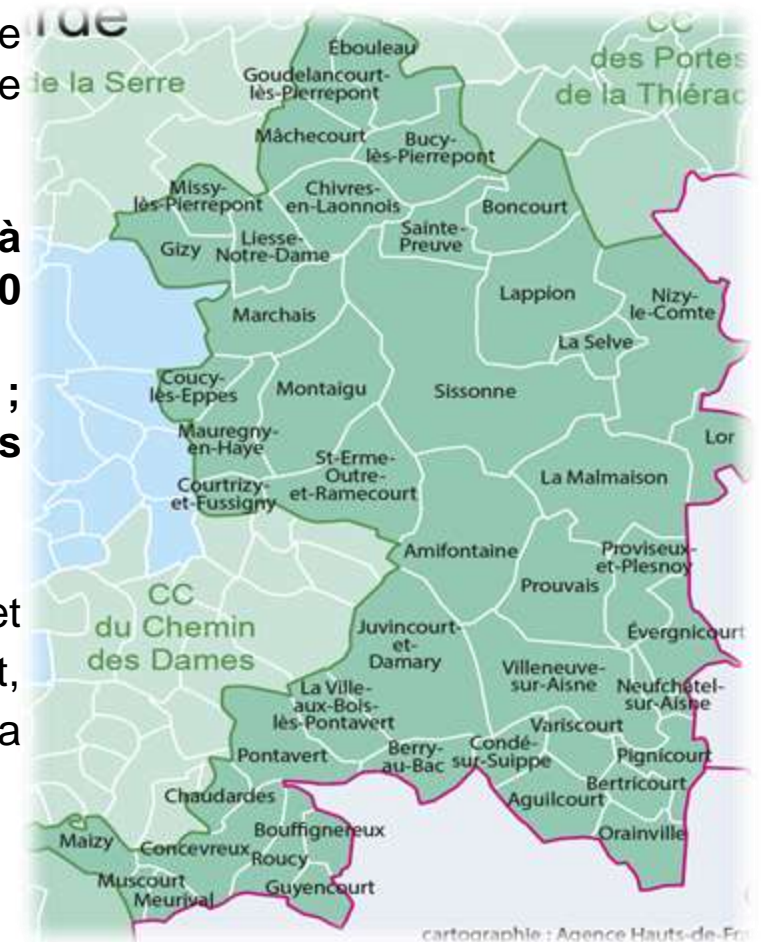
Située dans le département de l'Aisne en région Hauts-de-France, la communauté de communes Champagne Picarde est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI).

La collectivité regroupe 46 communes et près de 20 000 habitants. Le territoire est à dominante rurale. En effet, la majorité des communes du territoire comptent moins de 500 habitants.

Saint-Erme-Outre-et-Ramecourt, la ville Centre de l'EPCI compte près de 1 720 habitants ; les communes de Liesse-Notre-Dame, Sissonne, et Villeneuve-sur-Aisne constituent des pôles secondaires avec respectivement 1270, 2 062 et 2780 habitants.

La CCPC ne dispose pas, conformément à ses statuts, des compétences « eau » et « assainissement », dans un dans un contexte de mutualisation voulu par le législateur : en effet, à compter du 1^{er} janvier 2026 au plus tard, les communes membres devront transférer à la Communauté :

- L'eau potable ;
- L'assainissement collectif ;
- Le cas échéant les eaux pluviales urbaines.



01 CONTEXTE ET ENJEUX

Les enjeux du transfert de compétences – Des réflexions à anticiper pour 2026

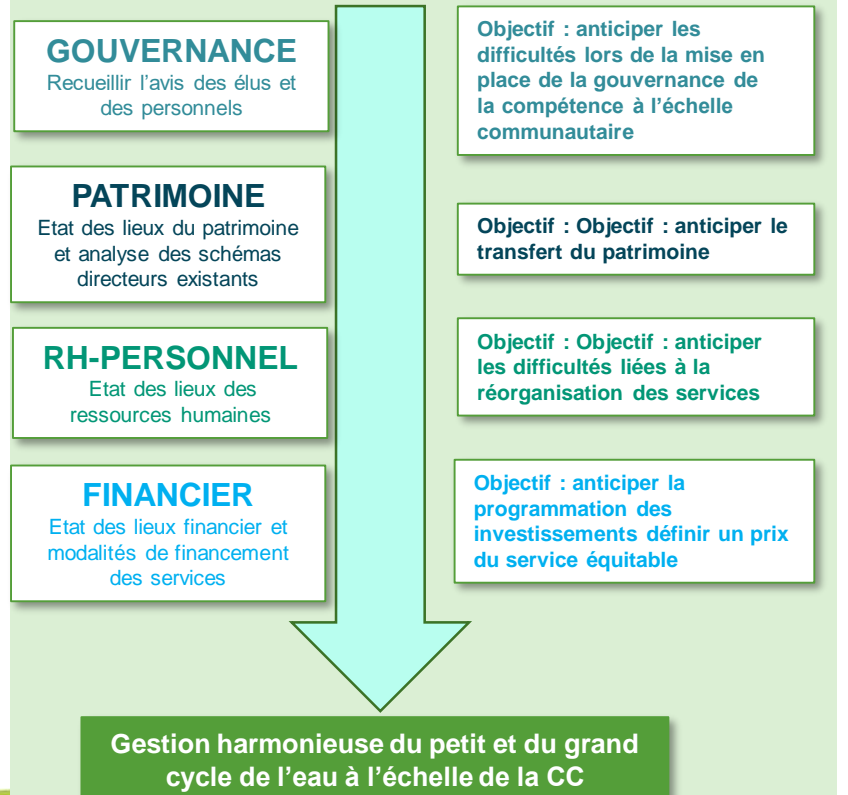
La CCCP doit ainsi se préparer aux enjeux du transfert en poussant une réflexion étayée sur des bases techniques, économiques, organisationnelles, RH, et juridiques pour redéfinir sa future politique de gestion du service public de l'eau et de l'assainissement, et étudier l'opportunité de la prise de compétence eaux pluviales.

D'après les enseignements tirés de notre expérience dans des contextes similaires, les prises de compétences, soulèvent en général de nombreuses problématiques et questionnements d'ordre techniques, juridiques, RH et financiers, mais aussi d'uniformisation à terme des modes de gestion.

Les réflexions à anticiper avant le 1^{er} janvier 2026 s'articulent autour des questions suivantes :

- Comment faciliter ces prises de compétences ?
- Quel devenir pour le syndicat ?
- Est-ce que les différentes autorités organisatrices rencontrent actuellement des difficultés ?
- Est-ce qu'une prise de compétences échelonnée faciliterait la mise en place du service ?
- Quel calendrier envisager ?
- Quel mode de gestion adopter ?
- Comment anticiper, assurer, et sécuriser le transfert du personnel ?
- Faut – envisager des conventions de gestion ou des délégations de compétences ?
- Quel impact ces changements auront sur l'organisation des services dans la CC ?
- Quel impact ces changements auront sur le coût du service ?
- Comment assurer la continuité des services ?

4 principaux points de vigilance suivants qui conditionnent la réussite du processus de transfert.



01 CONTEXTE ET ENJEUX

Les clés de réussite du projet

- ✓ Communication vers les élus, les équipes internes à la collectivité
- ✓ Mettre en œuvre les équipes de projet nécessaires à la garantie de tenue des délais
- ✓ Rencontrer l'ensemble des autorités organisatrices
- ✓ Mettre en exergue, les forces et les faiblesses inhérentes à la gestion des services eau et assainissement
- ✓ Apporter le conseil au bon niveau pour l'ensemble des thématiques : Administratif, juridique, RH, financier, et technique
- ✓ Définition d'un programme d'investissement avec la précision nécessaire et tenant compte des schémas directeurs à venir
- ✓ Définir un objectif de qualité de service réaliste en termes d'organisation, de moyens techniques mis en œuvre, et d'impact sur les tarifs de l'eau et l'assainissement, en tenant compte des spécificités de saisonnalité du territoire
- ✓ Mettre en œuvre un planning réaliste, optimisé pour réussir les étapes intermédiaires, logique pour que les informations disponibles permettent les décisions en toute sécurité
- ✓ Participer aux débats sur les tarifs et la projection d'investissements conformément à l'article 20 de la loi 3DS.
- ✓ Prendre en compte les spécificités du territoire
- ✓ Communiquer auprès des usagers sur les changements induits par le transfert (après la mise en œuvre du transfert).

2. PRESENTATION DU GROUPEMENT

Mandataire du groupement : expertise financière et organisationnelle

Créée en 2020, par douglas ZENI, ADRIAL CONSEILS propose une équipe réunissant l'ensemble des compétences économiques, financières et techniques que nous estimons indispensables à la réussite de cette mission :

- ✓ Une connaissance approfondie du secteur public et des enjeux des politiques territoriales ;
- ✓ une équipe de consultants seniors affectés spécifiquement à la mission et spécialisés dans l'assistance à maîtrise d'ouvrage,
- ✓ Une expertise des montages et le suivi contractuel dans les domaines de l'eau et de l'assainissement et tout particulièrement de la délégation de service public.

Les champs de compétences et d'interventions d'Adrial conseils sont en particulier les suivants :

NOS DOMAINES D'INTERVENTION

AMO pour l'évaluation préalable et le choix des montages contractuels

- Choix du mode de gestion (régie, marché, DSP, contrat de partenariat)
- Etude préalable : prospective financière
- Définition, affectation et maîtrise des risques

AMO pour la mise en œuvre du mode de gestion

- Mise en place de régie, SPL, SEM
- Définition du cadre et des objectifs du contrat
- Gestion des procédures (DSP, MP)
- Négociation des contrats et des équilibres économiques et clôture des budgets principaux et annexes (M14 et M49)

Stratégie financière et fiscale

- Analyse financière et budgétaire
- Définition d'un plan d'optimisation des charges et des recettes
- Mise en œuvre de la politique tarifaire
- Transfert de compétences eau et assainissement
- Assistance à la création, exécution et clôture des budgets principaux et annexes (M14 et M49)

AMO contrôle et suivi technique, juridique et financier de contrats d'exploitation

- Audit en cours et fin de contrat
- Suivi des contrats : mise en place du contrôle de gestion, mise en place de tableaux de bord et indicateurs de performance
- Assistance à la création, exécution et clôture des budgets principaux et annexes (M14 et M49)

Expertise technique et patrimonial

Bureau d'Etudes Indépendant, spécialisé depuis 40 années dans la Construction et depuis plus de 25 années dans l'environnement et l'aménagement.

HEXA INGENIERIE comprend :

- Des activités dans les domaines de la gestion des Déchets, l'Eclairage Public, l'Energie, l'Eau, l'Assainissement, les Chauffages Urbains, la Cogénération et aussi de la mise en œuvre de gestion complète de contrats d'exploitation et de concession
- Des activités tous Corps d'Etat (dont réalisation de travaux d'électricité et réseaux de chaleur) : réalisation de missions de maîtrise d'œuvre tous corps d'état, et d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage.

Sur les problématiques Eau / Assainissement, HEXA INGENIERIE a accompagné de nombreuses collectivités dans la réalisation d'audit, de choix des modes de gestion, de renouvellement de délégation de service public... (Notamment dans le Pas de Calais avec Grand Calais Terres et Mers, Noeux les Mines et la CAPSO, le Nord avec Maubeuge Val de Sambre, et la Somme).

Les certifications

Qualification	Libellé	Réfèrent technique
103	AMO en technique	FX. Rousseau
104	AMO en exploitation et maintenance	A.Hamoud
604	Evaluation environnementale des activités industrielles	S. Lagnier
612	Evaluation environnementale des projets, travaux et aménagements	S. Lagnier
806	Etude de la gestion des déchets	S. Lagnier
1409	Etudes d'éclairagisme extérieur courant	JP. Topolski
1811	Ingénierie de voirie et réseaux divers courants	E.Picart
2203	Maîtrise des coûts d'exploitation et de maintenance	A.Hamoud



Expertise juridique

Pintat Avocats rassemble une équipe de huit avocats qui offre des compétences diversifiées en droit public et privé des affaires, en conseil et en contentieux, pour la réalisation des projets des collectivités et des entreprises.

Au service d'une approche sur mesure, globale, et pluridisciplinaire des dossiers confiés, l'équipe s'appuie sur un fort retour d'expérience, sur des partenariats spécialisés et sur le partage de bonnes pratiques dans le respect des règles déontologiques de la profession d'avocat.

2014

Année de création

2

Adresses
d'implantation

Paris Bordeaux

50/50 + 400

Conseil

Contentieux

8

Clients actifs

Avocats

5

Distinctions



Assistance à maîtrise d'ouvrage

- Conduite de projets, assistance à la passation, la sécurisation et à la rédaction des contrats et négociations
- Assistance au suivi de l'exécution des contrats (Interprétation contractuelle, modifications contractuelles, avenants, résiliation, décompte général)
- Gestion des réclamations
- Application du droit de la concurrence en matière de commande publique
- Droit pénal des affaires
- Assistance en cas de contentieux contractuel



Foncier Immobilier

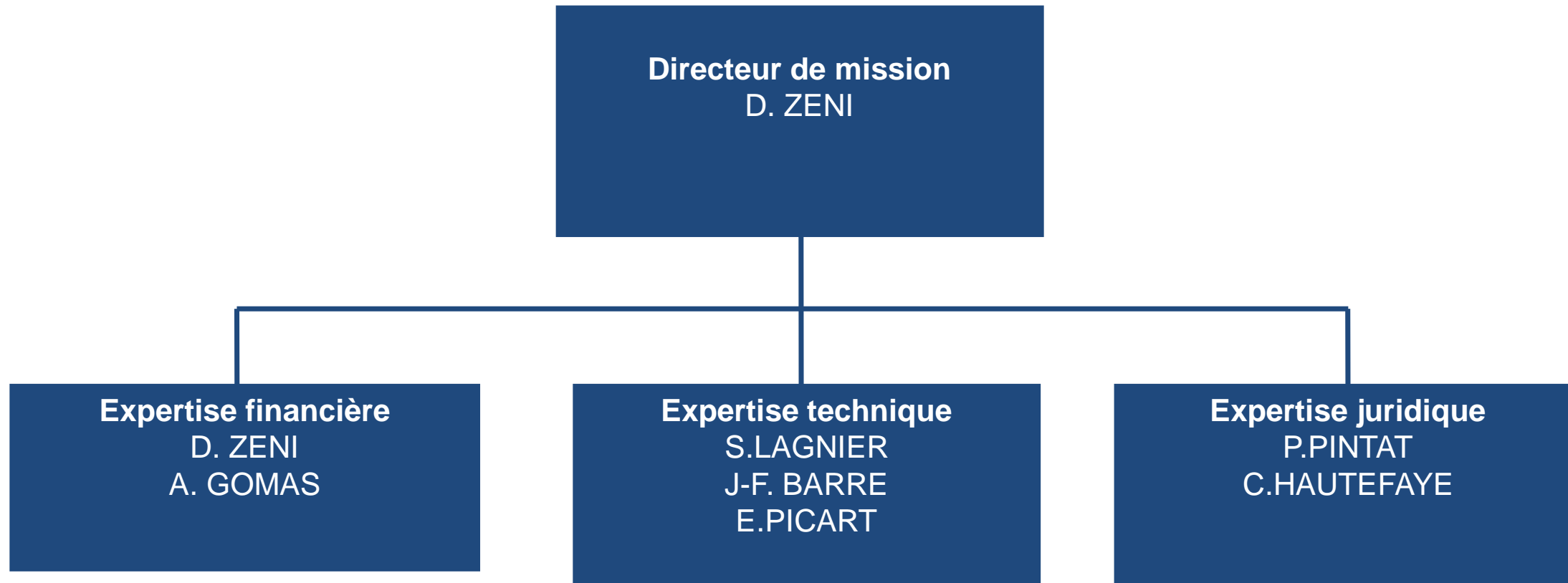
- Domanialité publique et privée
- Prémption et expropriation
- Projets immobiliers complexes
- Montages d'opérations
- Logements sociaux
- Copropriété



Droit administratif général

- Conseil et contentieux
- Procédures préalables obligatoires
- Actes administratifs
- Domanialité publique – propriété publique
- Police administrative
- Droit de la responsabilité administrative

3. PRESENTATION DES INTERVENANTS



Suivi et restitution de l'étude

I) Le Comité Technique (COTECH) de suivi de la mission

- ✓ Il pourrait être composé des services de la CC, des personnes compétentes des collectivités concernées par la présente étude, l'équipe AMO, agence de l'eau, CD, autres
- ✓ Il a pour vocation de garantir le cadrage des orientations méthodologiques et de s'assurer de l'adéquation des résultats obtenus avec les attentes initiales du maitre d'ouvrage

II) Le Comité de Pilotage (COPIL)

- ✓ Outre les élus désignés pour suivre cette étude et les membres du COTECH, le maitre d'ouvrage invitera les organismes et les personnalités dont il souhaite recueillir l'avis

III) Le comité de concertation

- ✓ Instance de réflexion sur l'organisation du service de demain. Il a pour vocation à faire participer l'ensemble des acteurs à la construction et à la réflexion de l'organisation du petit cycle de l'eau. Ce comité peut être élargie aux représentants des usagers....

4. PHASES DE L'ETUDE

04 PHASES DE L'ETUDE

Phase n°1 : Recueil des données des services d'eau potable et d'assainissement

- **Durée : 6 mois**
- **Prestations : Diagnostic complet des services eau et assainissement**
- **Réunions :**
 - Rencontres avec les autorités organisatrices eau et assainissement
 - Visites des ouvrages
 - 1 COTECH
 - 1 COPIL
- **Livrables : Questionnaires pour autorités organisatrices/ analyse des questionnaires / diagnostic complet sur les volet techniques, financiers, juridiques et RH**

04 PHASES DE L'ETUDE

Phase n°2 : Synthèse des données et analyse comparative des services d'eau potable et d'assainissement

- **Durée : 3 mois**
- **Prestations : Comparer les services et examiner les différences entre eux / Fournir des recommandations pour l'amélioration des services.**
- **Réunions :**
 - 1 réunion de travail
 - 1 COTECH
 - 1 COPIL
- **Livrables : Fiches synthétiques pour chaque autorité organisatrice (5 -10 pages / service), Note de comparaison des services et note de recommandation.**

04 PHASES DE L'ETUDE

Phase n°3 : Proposition d'une stratégie de transfert des compétences eau potable et assainissement

- **Durée : 4 mois**
- **Prestations : Proposer divers scénarios pour la satisfaction du niveau de qualité de service envisagé / Identifier le scénario de gestion du service le plus pertinent au regard des bilans élaborés en phase 2/ Constituer une aide à la décision de la Communauté**
- **Réunions :**
 - Réunion de présentation validation des scénarios
 - Réunion de présentation / validation des critères de choix
 - Réunion de fixation des hypothèses des prospectives
 - Réunion définition de la stratégie de concertation
 - Réunion de concertation
 - Réunion évaluation et retombées de la concertation
 - 1 COTECH
 - 1 COPIL
- **Livrables : Note de cadrage rappelant les principes généraux des transferts de compétence / Présentation des différents scénarios de gestion des compétences transférées après le transfert (avec prospectives financières) / Établissement d'une matrice multicritères d'aide à la décision**

04 PHASES DE L'ETUDE

Phase n°4 : Accompagnement dans la mise en œuvre du transfert jusqu'au 1er janvier 2026

- Accompagnement technique, juridique, administratif et financier de l'intercommunalité
- Aide à la définition de la stratégie de communication auprès des différents acteurs

5. PLANNING

05 PLANNING

Délais de réalisation de la mission

Phase n°1 : Etat des lieux juridique, technique administratif, RH et financier

6 MOIS

Phase n°2 : Synthèse des données et analyse comparative des services d'eau potable et d'assainissement

3 MOIS

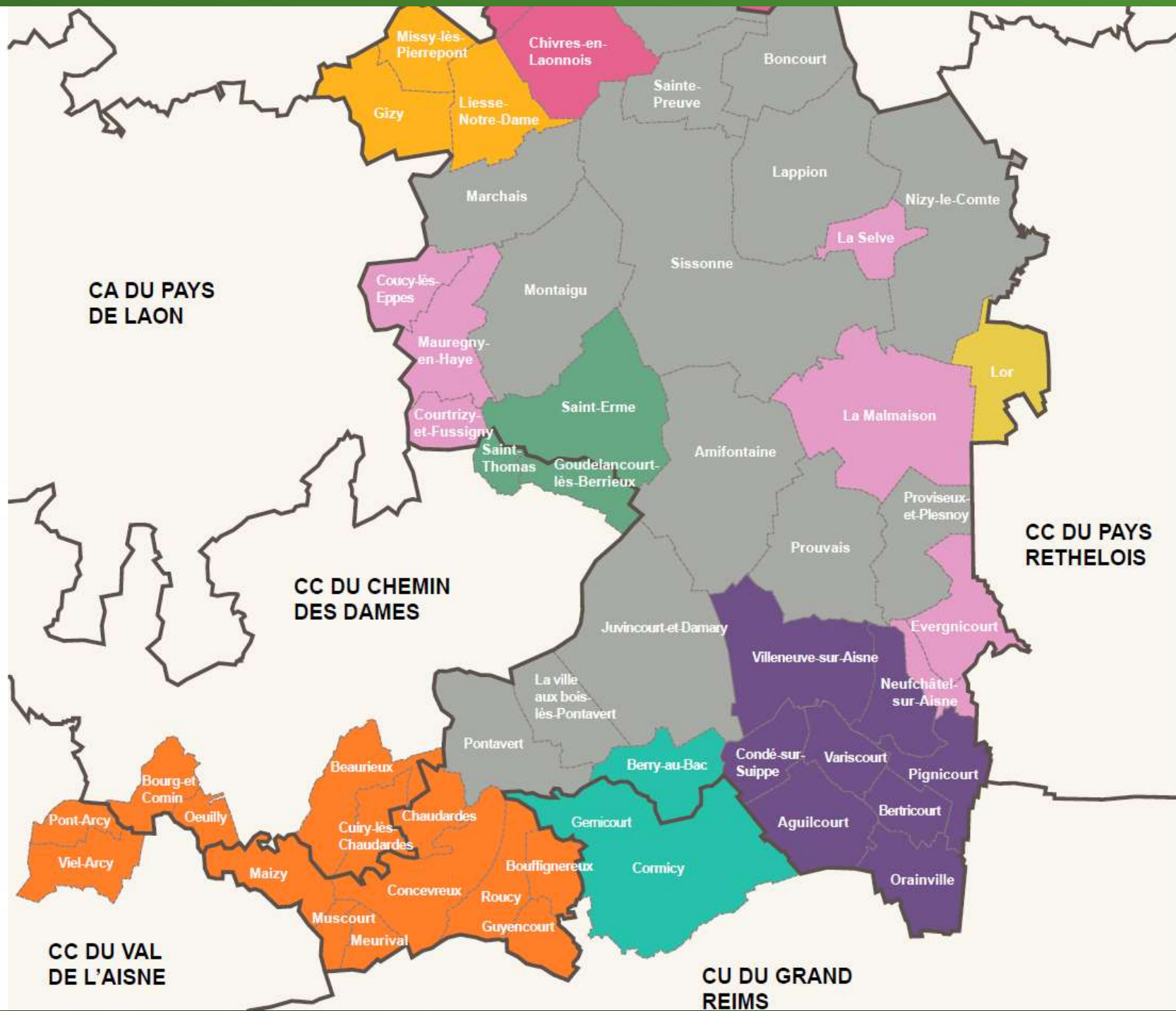
Phase n°3 : Proposition d'une stratégie de transfert des compétences eau potable et assainissement

4 MOIS

Phase n°4 : Accompagnement dans la mise en œuvre du transfert jusqu'au 1er janvier 2026

**Accompagnement jusqu'au
1^{er} janvier 2026**

QUESTIONS / REPOONSES



Administration



EPCI



Communes

Syndicat



Syndicat intercommunal d'adduction d'eau de Berry-au-Bac et Gernicourt



Syndicat des eaux de la région de Beaurieux



Syndicat intercommunal d'adduction d'eau d'Ébouleau et environs



Communes gérées en régie



Syndicat intercommunal des eaux de Liesse-Notre-Dame, Gizy et Missy-lès-Pierrepont



SIDEN-SIAN Régie Noréade



Syndicat intercommunal de distribution d'eau potable de la région de Guignicourt



Syndicat des eaux du Chemin des Dames



Syndicat des eaux de Saint-Erme

STRUCTURES COMPETENTES DE L'ASSAINISSEMENT AU SEIN DE LA CC CHAMPAGNE PICARDE

Légende:

Administration



EPCI



Communes

Communes



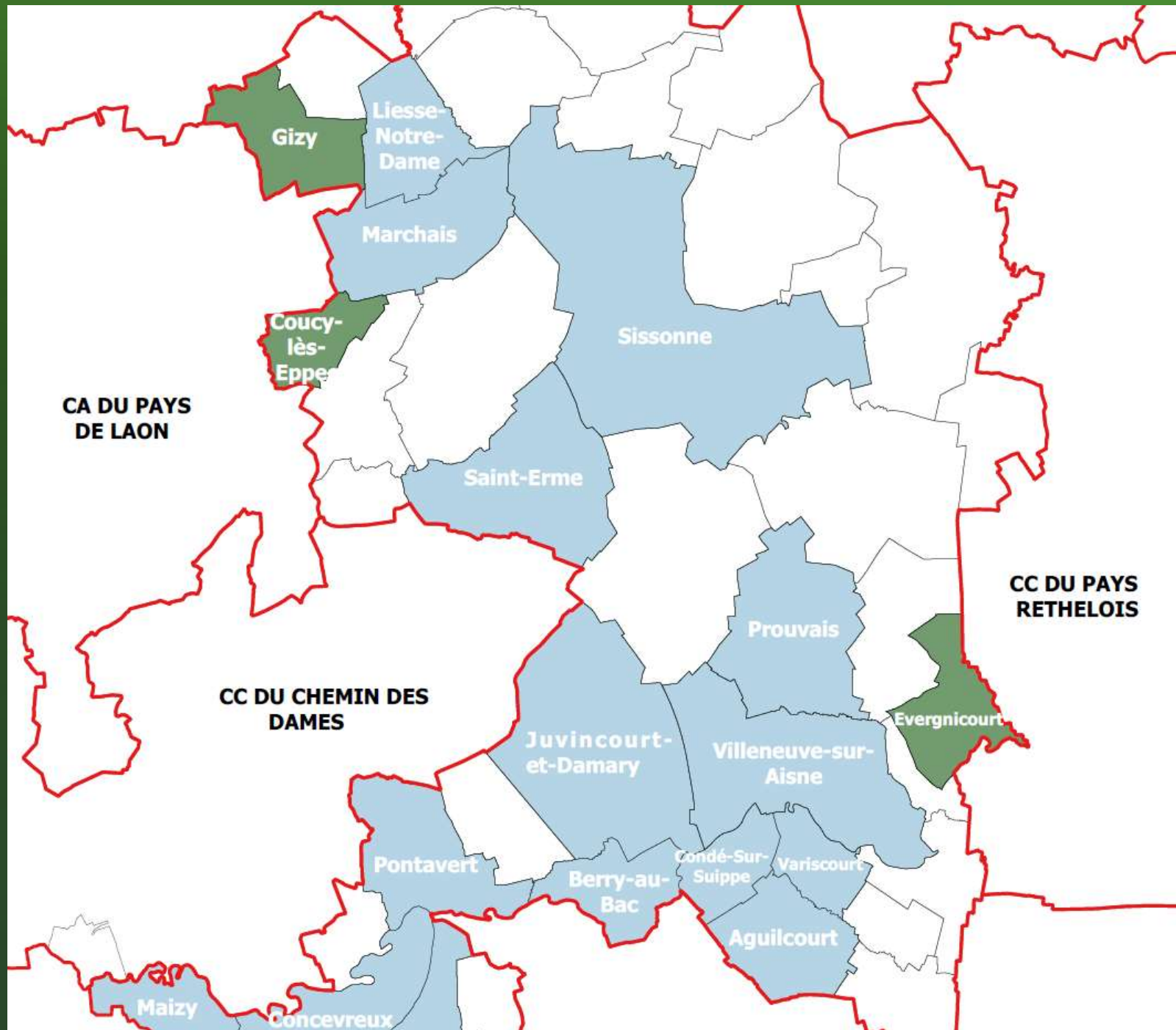
Communes en assainissement collectif



SIDEN-SIAN- Régie Noréade



Communes en assainissement non-collectif



MERCI !